

N. 75 - 22	
PERS. 661	
DIRECTION DU PERSONNEL	
Manuel Pratique : 182	
30 mai 1975	

**Objet : Classification des fonctions
 Sections approvisionnements des
 centres de distribution**

La présente circulaire fixe, en annexe, après avis de la Commission supérieure nationale du personnel, la classification des fonctions de :

- chef de section,
- chef de groupe «liaisons-ordinateur»,
- chef de groupe principal «liaisons-ordinateur»,

dans les sections approvisionnements des centres de distribution.

Ses dispositions prennent effet du 1er juillet 1974. Elles annulent et remplacent, à compter de la même date, celles des circulaires A. 1069-B.909 du 31 mars 1961 et Pers. 499 du 17 avril 1967 relatives à la classification de la fonction de chef de section «commandes-magasin».

Certaines autres fonctions (rédacteurs, chefs de groupe...) exercées dans les diverses activités (commande achats, vérification des factures) de ces sections ne font pas l'objet d'une classification spécifique ; elles doivent être classées par référence aux dispositions en vigueur et notamment aux définitions générales des fonctions mixtes de commandement et de technicité de la circulaire A. 1069-B.909 du 31 mars 1961, aux dispositions de la circulaire A. 1075-B.914 du 30 mai 1961, et de la circulaire Pers. 587 du 13 juin 1972.

Par ailleurs, lorsque certaines fonctions faisant l'objet de définitions spécifiques (circulaire A. 1108-B.943 du 13 février 1962) sont effectivement exercées dans des conditions analogues dans ces sections, les postes correspondants sont classés par référence à ces définitions.

Le Directeur Général
d'ELECTRICITE DE FRANCE
M. BOITEUX

Le Directeur Général
du GAZ DE FRANCE
ALBY

ANNEXE 1

(Pers. 661)

DIRECTION DE LA DISTRIBUTION

Chef de section approvisionnements dans les centres

1 - DEFINITION

La section approvisionnements de centre (S.A.C.) est placée sous les ordres du chef de service administratif ou de son adjoint.

Son rôle s'exerce dans les domaines ci-après :

- Définition des besoins

La section approvisionnements est chargée de l'application du plan d'approvisionnement.

- Commandes

La section approvisionnements est chargée de :

- répartir les demandes de matériels entre la S.A.C. et le S.R.A.M.,
- émettre les bons de commande de livraison sur marché de matériels,
- passer les commandes et marchés de matériels ainsi que les marchés de travaux et services qui sont de son ressort,
- veiller à la bonne application des règles administratives et clauses commerciales,
- contrôler a posteriori les commandes passées par petits bons par les services et subdivisions.

- Contrôle de l'exécution des commandes

La S.A.C. contrôle l'ensemble des factures de matériels ainsi que les factures de travaux et services de son ressort. Elle relance les fournisseurs de matériels.

- Magasinage

La S.A.C. est responsable du magasin du centre lorsqu'il existe et est chargée dans le cadre du plan d'approvisionnement :

- de la visite périodique des autres magasins et des dépôts,
- du contrôle du niveau des stocks,
- des transferts entre magasins et entre magasins et dépôts,
- de la liquidation des vieux métaux et matériels déclassés.

Pour l'ensemble de ces domaines, la S.A.C. est chargée de veiller à la bonne qualité de la collecte et de la saisie des informations, de redresser éventuellement les erreurs et anomalies constatées et d'assurer les relations nécessaires avec les services concernés.

2 - CLASSEMENT

Au 1er juillet 1974, le classement des postes de chef de section approvisionnements des centres de distribution figure au tableau ci-dessous :

VOIR DOCUMENT PAPIER
RECUEIL DES PERS.
AU FOND DOCUMENTAIRE

3 - REVISION

La révision du classement des postes de chef de section approvisionnements interviendra en même temps que celle des postes de chef de service des centres de distribution, sauf modifications par suite de changement de structures.

A titre d'information, la formule à partir de laquelle sont calculés les paramètres caractéristiques de chaque poste de chef de section, est indiquée ci-dessous :

$$\text{Paramètre P} = 0,5 \text{ E} + 20 \text{ M} + 3 \text{ D} + 10 \text{ S} + 3 \text{ F}$$

dans laquelle :

E est l'effectif du centre. Il s'agit de l'effectif statutaires + temporaires à temps plein. Pour les centres supports d'une Direction Régionale, il y a lieu d'ajouter les effectifs de cette dernière.

M est le nombre de magasins du centre : magasin central ou magasins de subdivision.

D est le nombre de dépôts de district.

S est le montant en millions de francs des sorties de stock (compte 94).

F est le montant en millions de francs des factures payées par le centre (compte 400).

Le classement au 1er juillet des postes est déterminé tous les 3 ans sur la base des éléments caractéristiques ci-après :

- pour les termes E, M et D, situation au 31 décembre précédent,
- pour les termes S et F, moyenne arithmétique des situations des trois années civiles précédentes.

ANNEXE 2

(Pers. 661)

DIRECTION DE LA DISTRIBUTION

Sections approvisionnements des centres

1 - Chef de groupe «liaisons-ordinateur» - catégorie 6 - (fonction de technicité ou fonction mixte de commandement et de technicité)

Agent placé sous l'autorité du chef de section approvisionnements et chargé d'assurer, dans le cadre de directives permanentes, seul ou éventuellement avec l'aide d'un ou plusieurs agents d'exécution, les travaux suivants :

- redresser à chaque traitement les erreurs ou anomalies décelées par l'ordinateur,
- enregistrer les modifications des caractéristiques et la valeur des paramètres d'approvisionnement,
- veiller à la qualité et à la conformité des informations adressées à l'ordinateur, ainsi qu'à la bonne utilisation des moyens et méthodes de collecte ; dans ce cadre, il effectue les visites des points de stockage,
- participer à la mise à jour ou à la création des cartes guides.

**2 - Chef de groupe principal «liaisons-ordinateur» - catégorie 7
(fonction de technicité ou fonction mixte de commandement et de technicité)**

Cet agent assume les activités figurant dans la définition de la fonction de chef de groupe «liaisons-ordinateur».

A partir de l'analyse des restitutions, il propose des modifications aux paramètres de gestion.

Cette fonction existe dans les sections approvisionnements ne comportant pas d'agent de maîtrise, autre que le chef de section, particulièrement chargé de ces dernières activités.